



Université
de Toulouse

Service « Partenariats et Valorisation » MSHS–Toulouse

Septembre 2021

Contact/Réalisation : Danièle DATTAS
Responsable des partenariats
<http://mshs.univ-toulouse.fr/>



APPELS A PROJETS



COMMISSION FRANCO-AMERICAINE

CHAIRE TOCQUEVILLE–FULBRIGHT : CYCLE 2022–2023

La Chaire Tocqueville–Fulbright a pour but de renforcer la recherche collaborative entre les États–Unis et la France. Ce programme consiste à donner la possibilité à une université française d'inviter un professeur/chercheur américain et lui donner l'opportunité de rencontrer ses pairs français, d'organiser et de participer à des conférences, et d'interagir avec des doctorants et des étudiants diplômés dans sa discipline.

Toutes les disciplines sont concernées.

Durée : 1 à 2 semestres

La Chaire est financée d'une part par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la recherche sous la forme de la **mise à disposition de l'établissement d'accueil d'un emploi de professeur invité** (indice 1124) et d'autre part une bourse de maintenance complémentaire versée directement au lauréat par la Commission franco-américaine sur les fonds du programme Fulbright.

Les propositions d'accueil par les établissements français doivent être adressées au candidat américain qui joindra la proposition à son dossier de candidature pour le **15 Septembre 2021 au plus tard**.

[Pour en savoir plus](#)



APPEL A PROJETS 2021 – International Emerging Actions (IEA)

Les « International Emerging Actions » sont des projets « PI-to-PI » dont la finalité est l'exploration de nouveaux champs de recherche et de nouveaux partenariats à l'international.

Ces projets, financés entre **5 000€ et 7 000€ par an sur deux ans**, permettent aux équipes sélectionnées de financer des missions de courte durée, l'organisation de réunions de travail et de séminaires, ou l'initiation de premiers travaux de recherche en commun autour d'un projet scientifique partagé.

Les International Emerging Actions sont d'une durée de 2 ans non renouvelable.

L'évaluation des projets tient principalement compte de la qualité scientifique et de l'originalité du projet, de l'intérêt de la collaboration, de la qualité scientifique et de la complémentarité des équipes, de la participation de doctorants, post-doctorants et de jeunes chercheurs aux échanges.

Toutes les propositions scientifiques seront considérées sans exception.

Pour l'appel 2021, des priorités ont été définies par cinq instituts (INSB, INSIS, INSU et l'INSHS cf. texte AAC)

Les autres instituts (INC, INP, IN2P3, INSMI, INS2I, INEE) considéreront tous les projets sans priorité thématique ou géographique particulière.

Plus d'information et points de contact sur l'Espace international du CNRS

<http://international.cnrs.fr>

[Texte de l'AAP IEA 2021](#)

[Lettre d'engagement du partenaire](#)

Dépôt des candidatures

<https://www.cooperation.cnrs.fr/coopinteer/interne/login.do>

(se connecter avec ses identifiants Janus)

Date de clôture de la campagne : 17 Septembre 2021

Date de communication des résultats : décembre 2021

Début des projets : janvier 2022



« Appel à projets Manifestations scientifiques 2022 » – Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée favorise l'organisation de manifestations nationales et internationales à vocation scientifique sur l'ensemble de son territoire afin d'accroître le rayonnement de la recherche régionale, de favoriser les échanges entre les chercheurs et avec les entreprises, de stimuler et valoriser les résultats de la recherche, source d'innovations, et permettre leur diffusion dans la société.

Les bénéficiaires :

- Un établissement public de recherche ou un établissement privé chargé de mission de service public en enseignement supérieur / recherche de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
- Une association (régionale ou extra-régionale)

La subvention régionale est plafonnée à 25% de l'assiette éligible et son montant est plafonné en fonction du nombre de participants dans la limite du budget alloué par la Région pour ce dispositif :

- 3 000 € (manifestations dont le nombre de participants est inférieur à 200)
- 7 500 € (manifestations dont le nombre de participants est compris entre 201 et 500)
- 20 000 € (manifestations dont le nombre de participants est supérieur à 501)

Le dépôt des candidatures se fera jusqu'au **17 septembre 2021**

Les dossiers sont à déposer sur la [plateforme de dépôt "Mes Aides en Ligne"](#)

Contact Région : Marie-Agnès LUGAZ 04 67 22 78 60 – Grégory DIACONO : 04 67 22 94 51
 Contacts Université Jean-Jaurès : Sophie ESTREME 05 61 50 38 99



PARTENARIATS HUBERT CURIEN 2021 – Une sélection des appels en cours

Pays – Programme	Date limite de candidature
Europe	
Islande – PHC Jules Verne	15 Septembre 2021
Lettonie – PHC Osmose	15 Septembre 2021
Norvège – PHC Aurora	15 Septembre 2021
Asie	
Singapour – PHC Merlion	3 Septembre 2021
Japon – PHC Sakura	8 Septembre 2021
Taïwan – PHC Orchid	17 Septembre 2021



Appel à projet de recherche – (Ré)géné(r)er les copropriétés – Connaître et comprendre les copropriétés, les mobiliser pour la ville durable

Le PUCA lance, avec l'appui de seize partenaires, un appel à projet à destination des chercheurs en sciences sociales.

Cet appel s'adresse tant aux chercheurs "experts" des copropriétés qu'aux spécialistes d'autres terrains, capables d'apporter un regard nouveau sur la copropriété.

Le fil rouge qui guide cet appel à projet est le constat partagé, entre acteurs et chercheurs, d'un manque de connaissance qui nuit à l'action – publique comme privée – en faveur d'une gestion plus durable des copropriétés.

Les projets proposés peuvent être portés par des structures publiques de recherche (laboratoires, universités, autres établissements publics à caractère scientifique, CNRS, écoles d'architecture, etc.) ou par des structures privées

(bureaux d'études dotés de compétences en recherche, etc.). En revanche, *le PUCA ne prend pas en charge les salaires des membres statutaires de l'équipe (enseignants chercheurs)*

Durée des projets : maximum 3 ans

Date limite de remise des projets : 30 septembre 2021

[Plateforme de dépôt des candidatures](#)

[Télécharger l'AAP 2021](#)

[Panorama des recherches en sciences sociales existantes et à imaginer sur les copropriétés –Version pré-publication](#)

Contact : [Eva Simon](#)



APPEL A PROJETS SPAS-RA-MCS 2021 SCIENCE AVEC ET POUR LA SOCIETE

« Recherche-Action » – Médiation et communication scientifiques

L'objectif principal de cet appel est de mobiliser, dans le cadre de projets courts :

- L'ensemble des communautés scientifiques menant déjà des travaux de recherche dans le domaine MCS ;
- ainsi que les communautés scientifiques souhaitant développer de nouveaux axes de recherche sur cette thématique, en s'appuyant notamment sur leur pratique ou expérience de médiation et communication scientifiques

Les projets déposés devront cibler l'acquisition de connaissances, avec une application des résultats, méthodes ou techniques attendue dans les 12 à 24 mois suivant l'attribution du financement.

Le principe retenu pour le dépôt des projets est **un dépôt direct d'une proposition complète de projet (1 seule étape)** afin d'assurer le financement et la mise en oeuvre des projets scientifiques retenus et ce le plus rapidement possible.

L'aide demandée (par le seul bénéficiaire français de l'aide (coordinateur ou coordinatrice du projet) – même si elle est déposée au nom d'un consortium impliquant plusieurs partenaires – sera inférieure ou égale à **80 000 euros (frais d'environnement inclus) et la durée du projet n'excède pas 24 mois.**

Pour en savoir plus :

[Texte de l'AAP SPAS-RA-MCS](#)

[Trame](#)

[Site de soumission des propositions](#)

Date limite des propositions : 05 Octobre 2021 (17h heure de Paris)

Contact : Armelle Chandellier-Tosent et Tristan Lescure : AMI-SAPS@agencerecherche.fr

A noter : Les autres appels en lien avec le Plan « Science avec et pour la société », notamment l'appel à destination des coordinateurs et coordinatrices de projets 2018, seront annoncés début septembre 2021

Montage de Réseaux scientifiques européens ou internationaux (MRSEI) – Edition continue 2021 – Ouverture d'une 3ème vague de soumission de propositions

Pour répondre au calendrier contraint du programme cadre « Horizon Europe » de la commission européenne en cette année transitoire et dans le contexte très incertain de la crise sanitaire, l'instrument ANR – MRSEI s'adapte en ouvrant, de manière exceptionnelle, une troisième vague « MRSEI V3 » de soumission des propositions de projets.

Cet appel à projets a pour but d'améliorer le taux de réussite de la France aux appels H2020 et à renforcer son positionnement scientifique par la coordination de projets européens (Horizon 2020 principalement) et/ou internationaux.

Sont attendues dans le cadre de cet appel, des propositions ayant pour objet de **constituer un réseau scientifique, couvrant des sujets de toutes les disciplines**. Ces demandes doivent répondre à des programmes européens ou internationaux de grande ampleur, ayant un impact majeur au niveau scientifique, technologique et/ou sociétal.

Les projets sélectionnés recevront une **aide maximale de 30 k€ pour une durée maximale de 24 mois** (sans prolongation possible). L'aide reçue financera exclusivement les actions permettant de définir des intérêts scientifiques et économiques pour le montage d'un projet européen ou international.

L'[ANR](#) a pris des dispositions permettant une grande rapidité dans la prise de décision et la mise en place des financements :

- un dossier de soumission simplifié ;
- un bénéficiaire unique de l'aide pour le compte du consortium complet : l'organisme de recherche français ;
- une sélection par les pairs réalisée par un seul comité d'évaluation scientifique.

Clôture de la soumission « MRSEI V3 » : 22 Octobre 2021 à 13h CEST

En savoir plus et contact

Documents

[Texte de l'appel à projets](#)

[Formulaire de soumission](#)

[Site de soumission](#)

Des évolutions ont été apportées à l'édition 2022 du Plan d'action, tant au niveau des instruments de financement mis en œuvre, que des contenus des axes scientifiques de l'Appel à projets générique (AAPG).

L'AAPG mobilise **cinq instruments de financement**, soit **un supplémentaire par rapport à 2021**.

Ces instruments permettent de financer des projets de recherche individuelle portés par des jeunes chercheurs ou des jeunes chercheuses (JCJC) ; **des projets de recherche ambitieux et innovants portés par une équipe ou un laboratoire dans le cadre de réintroduction de l'instrument « Projet de recherche mono-équipe » (PRME)** ; des projets de recherche collaborative entre entités publiques dans un contexte national (PRC) ou international (PRCI) ; et entre entités publiques et privées présentant une ouverture vers le monde de l'entreprise (PRCE).

Les axes scientifiques de l'AAPG évoluent également, notamment au sein du domaine des sciences humaines et sociales, pour mieux tenir compte des dimensions disciplinaires ou interdisciplinaires propres à chaque secteur scientifique ou partagées par plusieurs de ces mêmes secteurs disciplinaires.

L'AAPG regroupe désormais 56 axes (soit 6 de plus qu'en 2021), dont 37 axes présentés au sein de 7 domaines disciplinaires, et 19 axes correspondant à des enjeux transversaux (trans- ou interdisciplinaires). Chaque axe correspond à un comité d'évaluation scientifique (CES).

Reconduction d'une priorité COVID-19 et des priorités stratégiques définies par l'Etat

Dans le contexte sanitaire exceptionnel, la priorité Covid-19 est reconduite sur l'ensemble du Plan d'action 2022, tous instruments et tous programmes inclus, pour poursuivre les actions de soutien et inscrire dans le temps long la recherche en lien avec la pandémie Covid-19 et ses conséquences.

Les priorités stratégiques définies par l'Etat et la mise en œuvre de plans gouvernementaux ci-dessous sont également reconduites :

- L'intelligence artificielle
- Les sciences humaines et sociales (SHS)
- Les technologies quantiques
- L'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement
- La recherche translationnelle sur les maladies rares
- La production de biomédicaments

Elles seront articulées, le cas échéant, avec les « Programmes et équipements prioritaires de recherche » ([PEPR](#)) qui s'inscrivent dans le volet dirigé du 4ème programme d'investissements d'avenir ([PIA4](#)).

Une attention particulière est portée sur l'interdisciplinarité notamment au sein d'axes de recherche transversaux à plusieurs domaines scientifiques. Enfin, le Plan d'action 2022 vise aussi à conforter la participation de la France dans le futur programme cadre de la Commission européenne, ainsi que l'intensification de collaborations stratégiques multilatérales et bilatérales, notamment la coopération franco-allemande.

[Télécharger le Plan d'action 2022](#)



L'Appel à projets générique 2022 mobilise cinq instruments de financement (quatre en 2021) ayant chacun leurs spécificités en termes de modalités de soumission et d'évaluation.

Ils permettent de financer soit des projets de recherche individuelle portés par des jeunes chercheurs ou des jeunes chercheuses (JCJC), soit des projets de recherche ambitieux et innovants portés par une équipe ou un laboratoire dans le cadre de réintroduction de l'instrument « Projet de recherche mono-équipe » (PRME), soit des projets de recherche collaborative entre entités publiques dans un contexte national (PRC) ou international bilatéral (PRCI) et entre entités publiques et privées pouvant présenter une ouverture vers le monde de l'entreprise (PRCE).

L'AAPG 2022 est structuré en 56 axes de recherche (soit 6 de plus qu'en 2021), correspondant chacun à un comité d'évaluation scientifique (CES). Les chercheurs et chercheuses, au moment de soumettre un projet, choisissent l'axe scientifique, et en conséquence le comité d'évaluation scientifique, le plus en lien avec les objectifs scientifiques de leur projet. *Ce choix ne peut être modifié au cours du processus de sélection.*

- 37 axes de recherche sont présentés au sein de 7 domaines disciplinaires : sciences de l'environnement, sciences des énergie et matériaux, sciences du numérique, sciences de la vie, sciences humaines et sociales, mathématiques et leurs interactions, et physique de la matière, hautes énergies, planète-univers.
- 19 axes de recherche correspondent à des enjeux transversaux (trans- ou interdisciplinaires) situés à la croisée de plusieurs secteurs scientifiques.

UNE FEUILLE DE ROUTE COMPLETEE POUR 2022...

Actions spécifiques hors AAPG: l'introduction d'appels pilotes ou expérimentaux

L'ANR s'est dotée de dispositifs hors AAPG pour soutenir des besoins de recherche spécifiques : des besoins urgents en lien avec un événement ou une catastrophe d'une ampleur exceptionnelle (Flash) ou pour lever des verrous scientifiques ou technologiques majeurs (Challenges).

D'autres appels sont mis en place pour répondre à des priorités nationales ou des problématiques scientifiques proposées par des (co-)financeurs externes.

La nouveauté de l'édition 2022 est l'introduction d'appels pilotes ou appels expérimentaux afin de répondre aux besoins et attentes des communautés scientifiques exprimés au sein des comités de pilotage de la programmation (CPP).

Europe et international : un appel expérimental SHS « Access-ERC »

Cette offre est complétée par un nouvel instrument : « Access-ERC », **expérimental en SHS**, pour le financement de **l'accueil de jeunes chercheurs post-doctorant et de jeunes chercheuses post-doctorantes souhaitant renforcer leur visibilité internationale et déposer une future candidature à un programme de l'ERC**. Le retour d'expérience de ce nouvel instrument permettra ensuite d'étendre à d'autres secteurs scientifiques.

Un nouvel instrument « Projet de recherche public-privé » (PRPP)

Pour stimuler le partenariat avec les entreprises et le transfert des résultats de la recherche publique vers le monde économique, l'ANR a mis en place les appels LabCom, Chaires industrielles, le dispositif Carnot ainsi que les programmes Astrid et Astrid Maturation financés par l'Agence de l'innovation de défense (AID).

Pour favoriser le développement de nouvelles dynamiques partenariales public-privé et permettre la montée en maturité technologique ou sociale de projets de recherche, un nouvel instrument «Projet de recherche public-privé» (PRPP) vient compléter le dispositif.

Enfin, l'ANR renforce ses engagements dans le Plan d'action 2022 en y introduisant :

- L'application de la [stratégie de non-cession des droits initiée par la cOAlition S](#) : désormais, toutes les publications issues des projets financés par l'ANR devront être déposées avec la licence CC-BY ou équivalente dans l'archive ouverte nationale HAL, immédiatement après publication conformément au Plan S. Il s'agit par cette stratégie d'ouvrir la voie vers un accès complet et immédiat aux publications scientifiques issues des projets financés par des fonds publics.
- Le lancement de [plusieurs appels à projets](#) de type **Recherche-Action** dans le cadre du Plan national « Science avec et pour la Société »: encourager les bénéficiaires du financement ANR à mener et/ou à participer à des activités de transfert de connaissances vers les citoyens, citoyennes et décideurs.
- La mise en œuvre de la Protection du potentiel scientifique et technique de la nation (PPST) : sur les recommandations du Service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité (SHFDS) du MESRI. Objectif : protéger, au sein des établissements publics et privés, l'accès à leurs savoirs et savoir-faire stratégiques ainsi qu'à leurs technologies sensibles afin de se prémunir contre les tentatives de captation d'informations stratégiques ou sensibles pouvant être détournées à des fins malveillantes.

Pour en savoir plus : [Texte de l'AAPG 2022](#)

Calendrier Prévisionnel AAPG 2022

Etape I

- **Juillet 2021** Publication du Plan d'action 2022 et de l'AAPG 2022
- **Début septembre 2021** Publication du Guide de l'AAPG 2022
- **30 septembre 2021** Ouverture du site de dépôt Etape I pour les projets JCJC, PRME, PRC, PRCE et enregistrement des projets PRCI
- **28 octobre 2021** Clôture du site de dépôt et d'enregistrement Etape I
- **Mi-février 2022** Notification des résultats de la première étape
- **Fin février 2022** Ouverture du site de dépôt Etape 2

Etape II (prévisionnel)

- **Fin février 2022** Ouverture du site de dépôt Etape 2 pour les projets JCJC, PRME, PRC, PRCE et PRCI
- **Fin mars 2022** Clôture du site de dépôt Etape 2
- **Fin mai 2022** Droit de réponse aux expertises
- **Juillet 2022** Notification des premiers résultats des projets JCJC, PRME, PRC et PRCE
- **Juillet/Septembre 2022** Contractualisation des projets sélectionnés



Au regard du contexte sanitaire, la 6^{ème} édition de l'ANR Tour sera organisée, pour la 2^{ème} année consécutive,

en virtuel du 1^{er} au 30 septembre 2021

Temps d'échanges privilégiés entre scientifiques, chargés de valorisation, gestionnaires des différents organismes, et représentants des départements scientifiques et administratifs de l'ANR, ces rendez-vous (au programme une trentaine de webinaires) viseront à présenter et à expliciter

- les évolutions et nouveautés du Plan d'action 2022,
- les axes de l'AAPG 2022 par département scientifique,
- les différents appels : dédiés aux partenariats public-privé, tournés vers l'Europe et l'international, «Science avec et pour la société»,
- le règlement financier,
- les accords de consortium,
- les outils de suivi des projets.

Ces rencontres sont également l'occasion de répondre aux interrogations des communautés scientifiques pour mieux les accompagner dans leurs démarches

[CONSULTER LE PROGRAMME ET S'INSCRIRE A L'EVENEMENT](#)